

Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques »

RNCP37190 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	BPJEPS — Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15436, 15487
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES · SIRET : 13001658700011

Partenaires habilités

12 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 12 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ARFASSEC CENTRE FORMASAT CFA SPORT ANIMATION TOURISME	40875084200044	Former et organiser l'évaluation
ASS FORMAT METIER FOOT ST ETIENNE REGION	40230528800019	Former et organiser l'évaluation
ASSOCIATION DE GESTION ET DE DEVELOPPEMENT DU CLUB CAMUS	39992626000049	Former et organiser l'évaluation
CAMPUS FORMA PRO SPORT	75107733000023	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19210071700011	Former et organiser l'évaluation
CENTRE DE RESSOURCES D'EXPERTISE ET DE PERFORMANCE SPORTIVE	19860058700010	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIO ILE FRANCE FEDER FR GYMNAST	32229484400079	Former et organiser l'évaluation
COMITE REGIONAL OCCITANIE DE GYMNASTIQUE	82517466700022	Former et organiser l'évaluation
CREPS REGION CENTRE	19180825200024	Former et organiser l'évaluation
FORMA' INSTITUT DE FORMATION DE LA FSCF	74983986600011	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 212-1 du code du sport, la conduite de séances d'initiation ou la conduite de cycles d'apprentissage en activités gymniques nécessite la possession d'une certification professionnelle figurant à l'annexe II-1 de ce même code. Le BPJEPS spécialité "éducateur sportif" mention "activités gymniques" permet de répondre à cette obligation.

ACTIVITÉS VISÉES

- Participation au fonctionnement de la structure d'activités gymniques
- Conception et réalisation d'un projet d'animation dans le champ des activités gymniques
- Conduite d'actions d'éveil, d'initiation, de découverte, d'apprentissage, d'enseignement des activités gymniques
- Encadrement des activités gymniques acrobatiques ou de la gymnastique rythmique en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités gymniques
- Mobiliser les techniques de l'option « activités gymniques acrobatiques » ou « gymnastique rythmique » pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts aux titulaires d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » se déclinent auprès des associations affiliées à la Fédération française de gymnastique, la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) ou l'Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP). Les structures fédérales s'appuient de plus en plus sur des éducateurs sportifs spécialistes pouvant ainsi répondre aux défis de la diversité des publics, des pratiques et des territoires.

Ils peuvent également être amenés à être employés par les structures suivantes :

- collectivité territoriale ;
- association de jeunesse et d'éducation populaire ;
- organisme de vacances ;
- structure d'animation périscolaire ;
- milieu scolaire et universitaire ;
- école municipale des sports ;
- comité d'entreprise ;
- structure privée de loisirs ;
- accueil collectif de mineurs ;
- établissements de santé ;
- centres de prévention.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités gymniques » exerce le métier de moniteur de gymnastique.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif en activités gymniques est soumise à l'application de l'article L 212-1 du code du sport.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les exigences préalables à l'entrée en formation sont les suivantes :

- 1) être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme ;
 - a minima « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou équivalent
 - ou « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité, assortie de l'attestation de formation continue en cours de validité ;
- 2) satisfaire à un test d'exigences préalables

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est présidé par un fonctionnaire de catégorie A.

Outre le président, le jury est composé :

- de formateurs et cadres techniques, dont la moitié au moins sont des agents de l'Etat ;
- de représentants qualifiés des professions concernées sur proposition des commissions paritaires nationales de l'emploi et de la formation (CPNEF) compétentes dans le champ des métiers de l'animation et du sport.

A défaut de proposition des commissions ou en cas d'empêchement de siéger des personnes désignées par elles, le recteur de région académique désigne ces représentants qualifiés dans les conditions et délais fixés par arrêté des ministres chargés de la jeunesse et des sports.

Ces professionnels représentent au moins un quart et au plus la moitié des membres du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 828 €
Selon la branche	5 977 € – 8 828 €
Prise en charge	Branches concernées
8 828 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 700 €	CPNEF des acteurs du lien social et familial (ALISFA)

6 000 €	CPNEFP de la métallurgie
5 977 €	CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	01/09/2027
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37190/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	3
Régions couvertes	2
Prix indicatif	7 110 € – 9 090 €
Durée	1020 – 1190 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	4
Taux d'achèvement	57 %
Période	09/2023 – 03/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	8
Montant total engagé	20 259 €
Coût moyen par dossier	2 532 €
Durée moyenne	253 h
Période	08/2023 – 03/2026
France compétences	81 %
État	13 %
Reste à charge titulaire	3 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.